Image not found or type unknown

Congé exceptionnelle en cas de pacs

Par **riopoti**, le **21/08/2009** à **10:05**

Bonjour,

Je vais me pacsé sous peu et j'aimerais savoir si j'ai droit a un congé exceptionnelle pour le pacse. j'ai consulter ma convention collective mais elle ne mentionne pas le pacse.
Ma convention collective : Convention collective nationale de commerces de gros

Merci pour votre aide.

Cordialement,
Guillaume Thévenon

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés